



Syndicat des Producteurs de Miel de France. SPMF

Chambre d'Agriculture du Gers

Chemin de la Caillaouère – B.P. 161 - 32003 AUCH CEDEX

Tél. : 05.62.61.77.95 – Fax 05.62.61.77.28

spmfm@gers-agriculture.org. Web : [//www.apiculture.com/spmf](http://www.apiculture.com/spmf)

Président : Joël Schiro, 2 Impasse du Bois 65350 BOULIN. Tel : 05 62 33 23 53

Portable : 06 09 71 99 18. Fax : 05 62 33 23 83. Mail : jschiro@miel-de-france.com

Tarbes le mardi 26 janvier 2016

SPMF information adhérents.

La construction d'une interprofession, où en est-on ?

Cher collègue bonjour,

À quelques jours de notre assemblée générale 2016 et afin d'alléger les débats, il est utile de faire, autant que possible, le bilan de la situation. Compte tenu du désordre sur ce sujet, le présent document ne saurait être considéré comme un compte rendu exhaustif. C'est juste un document d'information intermédiaire.

Il est cependant indispensable que chacun des adhérents qui sera présent lors de la prochaine assemblée générale de Biscarrosse les 28 et 29 janvier prochains en prennent connaissance avant de venir. Nos débats en seront largement facilités.

Comme chacun sait, la première tentative d'interprofession date de 1974. Elle s'appelait Comité, National, Interprofessionnel du Miel (CNIM). Elle a été torpillée en séance de nuit au sénat alors qu'il ne restait qu'une poignée de parlementaires. Les optimistes (ou les irresponsables ?) prétendent que le passé ne peut jamais se reproduire. Au SPMF on a plutôt tendance à considérer que les mêmes causes produisent les mêmes effets.

La deuxième tentative a duré deux ans. Reconnue par arrêté du 26 juin 1987, malgré l'abstention du SNA, l'extension du premier accord a fait l'objet d'un arrêté le 14 août 1987 pour la campagne 1987/1988. Cet accord a été reconduit l'année suivante toujours avec l'abstention du SNA. Ce n'est que la troisième année (campagne 1990/1991) qu'INTERMIEL s'est effondré suite au refus des 3 représentants du SNA, et de 2 délégués UNAF. Il ne restait que 4 votes positifs, (3 SPMF et un UNAF). En effet, les accords interprofessionnels doivent être votés à l'unanimité des 2 collèges. Bien que le collège utilisateur ait voté favorablement, à 5 contre 4, le collège producteur était défaillant et l'unanimité n'était plus possible.

Tous ceux qui voudront bien prendre la peine de consulter les documents de l'époque pourront constater que c'est le refus de la transparence et d'un embryon de signe de qualité qui a provoqué cette démolition.

Suite au rapport SADDIER d'octobre 2008, cinq réunions regroupant plusieurs dizaines de personnes se sont tenues à Paris pour évoquer la création d'une interprofession. Du lieu du siège social à la couleur de la moquette, à peu près tous les sujets ont été abordés. Ce n'est que quand il a été question de la représentativité que les discussions se sont arrêtées.

Si on avait commencé par là, on aurait évité à plusieurs dizaines de personnes les frais vertigineux de plusieurs réunions parisiennes.

Ceci est d'autant plus surprenant que la solution figurait clairement dans le rapport SADDIER :

« La France pourrait préparer un mémorandum »... « Ce signal pourrait consister en la fixation d'un seuil en deçà duquel la qualité d'apiculteur n'est plus reconnue, au même titre que celui qui dispose d'un jardin où il produit quelques légumes ou quelques fruits n'est pas assimilé à un maraîcher, à un arboriculteur ou encore à un horticulteur »... Ce seuil dont le niveau mériterait d'être discuté avec la représentation professionnelle, pourrait être fixé dans une fourchette comprise entre 32 et 75 ruches et servirait de base à toutes les obligations légales ou réglementaires en vigueur, sauf pour la déclaration sanitaire obligatoire qui continuerait à s'appliquer dès la première ruche. Bien entendu, comme pour les autres productions, le système associatif pourrait recevoir les possesseurs de ruches dont le nombre serait inférieur au seuil retenu. »

Les observateurs extérieurs sont frappés de voir que, sur cette question et quel que soit le ministre, le ministère de l'agriculture balance en permanence entre deux options :

1. L'une qui dit que, « dès lors qu'on produit 1 kg de miel on fait partie de la filière »
2. Et l'autre qui reprend la proposition du rapport SADDIER que le comité apicole a traduit en votant à l'unanimité que ce n'est qu'à partir de 50 ruches que l'on est en droit de revendiquer le statut d'apiculteur professionnel, avec tous les droits et devoirs qui en découlent.

Il est évident que la première option est totalement surréaliste et constituerait un déni de droit. On n'a jamais vu que celui qui produit une salade, un fruit, une céréale, ou celui qui élève une poule, un lapin ou un mouton, puisse être considéré comme faisant partie d'une filière quelconque.

Le seuil de 50 ruches se situe au milieu de la fourchette préconisée par le rapport SADDIER. Si on voulait bien en tirer les conséquences sur le plan social, politique et réglementaire, la création de l'interprofession en serait grandement facilitée. En tout cas, on saurait clairement si la filière veut ou pas d'une interprofession et on cesserait de perdre un temps monstrueux depuis des dizaines d'années sur ce sujet.

Après le rapport SADDIER nous devons au ministre de l'Agriculture actuel la mise en place, sous la responsabilité de M. GERSTER, d'un plan de développement (PDDA) extrêmement ambitieux.

En l'absence de financement professionnel, sous l'impulsion de M. STÉPHANE LE FOLL, le ministre de l'Agriculture soutient quasi intégralement à bout de bras sur fonds publics, la filière apicole.

Sans préjuger de la capacité de la filière à financer tout ou partie des actions d'intérêt général, la création d'une interprofession a été réaffirmée ce début janvier 2016 comme un objectif prioritaire du ministre qui convoquera une réunion sur le sujet le 1^{er} mars prochain.

Depuis 4 ans, au lieu de s'en tenir à la proposition SADDIER, une multitude d'options ont été envisagées pour contourner la difficulté à organiser la représentativité du collège producteur.

Début 2015, sur l'aimable insistance du ministère de l'Agriculture, un nouveau sigle est apparu : APCPIA (que, par facilité, j'ai qualifié du diminutif APP).

Il s'agit de l'Association de Préfiguration du Collège des Producteurs de l'Interprofession Apicole.

Pour profiter de la présence d'un maximum de personnes, une réunion s'est tenue de 18 à 20 heures le soir du 3 février 2015 après les JRA (journées de la recherche apicole organisées par l'ITSAP). Suite à une élection groupée le bureau était constitué : Nathalie Bourras (AOC miel de Corse) présidente, Cyril Folton (ADAPI) trésorier, Dominique Ronceray (ADAPIC) secrétaire (tous trois adhérents Confédération Paysanne), Eric Lelong (FNSEA) vice-président.

Il n'est pas facile de faire un résumé des discussions qui se sont tenues cette année sur ce sujet. L'idée de départ était de contourner l'UNAF et le SNA, par la création d'une structure « fédérative » qui regrouperait le maximum de structures existantes : ADAs, coopératives, syndicats régionaux ou nationaux, signes de qualité, etc.

Le contournement s'avérant difficile, ils ont été finalement invités ainsi que la FFAP le 3 février 2015. Tous les quatre ont décliné.

Des statuts ont été discutés et une cotisation fixée à 100,00 €. Nous ne savons pas s'ils ont été déposés. Il n'y a jamais eu d'appel de cotisation.

Une douzaine de structures ont envoyé leur « contribution » par mail. Celles qui ont été envoyées uniquement à l'adresse mail de l'association créée pour la circonstance, n'ont pas été re-transférées. En conséquence nous n'avons lu que les rares qui ont été envoyées directement à la liste complète.

Nous n'avons eu strictement aucun retour écrit suite à l'envoi direct des 3 documents SPMF à la liste complète. Quant aux retours oraux ils valident tous notre argumentaire mais personne n'en sait rien...

Tout au long de l'année, le SPMF a été informé et invité à participer (nous n'avons jamais été disponibles pour honorer les invitations mais nous avons envoyé nos argumentaires) au projet concurrent mené par la FFAP, l'UNAF, le SNA et la Confédération Paysanne.

Il n'est pas possible à l'apiculteur lambda de comprendre que la Confédération Paysanne « officielle » participe à un projet concurrent de l'APP qui est constitué en grande partie d'adhérents de la Confédération Paysanne. Qu'il se rassure, c'est tout aussi incompréhensible par nous et tous ceux qui en suivent douloureusement les méandres.

Les débats internes aux apiculteurs de la Confédération Paysanne,

- tant pour ce qui concerne l'ITSAP (où la CONF n'est pas à jour de ses cotisations et a remplacé précipitamment sa représentante),
- sur la question de savoir si le pollen est un ingrédient ou un constituant du miel (la CONF dit que c'est un ingrédient, tous ses adhérents que l'on croise disent que c'est un constituant),
- que pour le projet interprofessionnel (la CONF officielle est du côté UNAF, d'autres dans l'APP, d'autres ailleurs),

sont prodigieusement énigmatiques et inintelligibles. Comme il n'y a aucune explication ou document écrit, il ne nous est pas possible de fournir la moindre explication.

Pour revenir au projet FFAP, UNAF, SNA, Confédération Paysanne, nous leur avons envoyé nos documents sans davantage de réaction. Nicolas GY, représentant de la Confédération Paysanne nous a suggéré de lui rédiger un résumé de 15 lignes de nos 32 pages que nous n'avons pas eu le temps de faire.

Fin novembre 2015, une information téléphonique serait parvenue à la présidente Nathalie Bourras selon laquelle un courrier commun envoyé au ministre par la FFAP, l'UNAF, le SNA, et la Confédération Paysanne justifiait la création en urgence d'une interprofession concurrente de la part de l'APP.

Ni l'un, ni l'autre de ces deux projets n'ont abouti.

Pour ce qui concerne le SPMF, d'une manière générale, même après de nombreuses années, on reste surpris de voir que, sur tous ces sujets, nous sommes les seuls à faire des propositions écrites et détaillées qui s'inscrivent dans la construction. Tout ce que nous recevons en retour ne sont que des projets nébuleux (en tout cas non écrits), qui se placent en opposition et qui revendiquent une part conséquente de représentativité. Le SPMF ne revendique rien à priori.

Clairement, les dirigeants de l'APP apparaissent davantage préoccupés par le dépôt de statuts en urgence pour contrer un éventuel projet adverse que par la présentation d'un projet concret aux apiculteurs et aux conditionneurs.

Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Le ministre de l'Agriculture a réuni en urgence un Comité Stratégique Apicole le 18 janvier 2016. Il a clairement présenté la création d'une interprofession apicole comme une volonté forte de son mandat et l'aboutissement du PDDA. Il a convoqué à cet effet une réunion le 1^{er} mars prochain. C'est le ministère de l'Agriculture qui invitera toute la filière.

En marge ou en parallèle, il y a en gros, 4 conceptions présentées sommairement ci dessous avec nos commentaires en italique :

1. Celui de la FFAP, l'UNAF, le SNA, et la Confédération Paysanne qui, affirment vouloir créer une interprofession entre syndicats uniquement, (sans ADAS ni autres) chacun ayant une voix sans calcul de représentativité. Le SPMF est invité.

À l'époque d'Intermiel, il y avait 3 structures dans le collège producteur qui n'a jamais fonctionné. Le SNA n'a jamais signé un accord. Comment ce qui n'a pas marché à 3 sans critère de représentativité marcherait à 5, 6 ou 7 sans davantage de règle de représentativité ? Pas de réponse.

Par ailleurs nous n'avons pas vu de projet. Pour ne prendre qu'un sujet en exemple, l'idée est de créer un collège producteur composé, sans consulter les apiculteurs, de structures qui souhaitent que le pollen soit considéré comme un constituant du miel et d'autres qu'il soit un ingrédient.

Nous ne savons pas non plus le rôle exact réservé au collège commercialisation. Sur certains documents UNAF, il est demandé qu'il soit statutairement minoritaire.

Il n'est pas possible d'en dire davantage mais nous transférerons aux adhérents des informations plus précises lorsqu'elles nous seront envoyées.

2. Celui de la FNSEA qui a fait une proposition (sauf erreur de notre part refusée par l'APP dont Eric Lelong est vice-président).

Comme il est expliqué plus haut, Eric Lelong pour la FNSEA est vice-président de cette association de préfiguration du collège producteur. À ces titres, une proposition (la seule à notre connaissance) de représentativité a été formulée :

Il n'y a pas d'élections.

90 voix (on suppose sièges) avec une majorité aux deux tiers et une minorité de blocage pour la FNSEA à 31 voix. Le reste allant aux 4 syndicats apicoles, aux deux autres syndicats agricoles, aux ADSs, aux coopératives et aux signes de qualité.

Ce projet est censé assurer la stabilité puisque, avec 31 voix, la FNSEA dispose d'une capacité de blocage. Par contre, elle n'a pas de capacité de construction puisqu'il lui faudrait 60 voix. Nous n'avons pas vu de projet global pour les actions à mener par l'interprofession.

Nous n'avons pas davantage reçu de position précise concernant le collège aval.

Nous ne comprenons pas comment un tel schéma pourrait fonctionner. Il ne s'agit pas de contester la proposition ni la volonté pour la FNSEA de disposer d'une minorité de blocage. Ce que nous ne comprenons pas, c'est, 90 personnes, comment ça marche ? 90 personnes, cela fait environ 3% du collège électoral.

Adapté à une filière de 100 000 producteurs, cela donnerait 3 000 représentants.

Les discussions entamées à la suite du rapport SADDIER et pour la création de l'ITSAP entre le SPMF et la FNSEA ont échoué, entre autres par l'impossibilité qu'il y avait à organiser une rencontre entre les apiculteurs adhérant uniquement à la FNSEA et ceux adhérant au SPMF et/ou la FNSEA. Soit il n'y avait pas suffisamment d'adhérents à la FNSEA, soit ils ne voulaient pas se déplacer... Pourquoi 31 d'entre eux se déplaceraient-ils pour une interprofession ?

Indépendamment de l'équilibre des collèges (il n'y a que 13 adhérents à SFM), l'idée de devoir convoquer 90 personnes (dont 31 apiculteurs responsables professionnels de la FNSEA, ce qui n'a jamais été possible jusqu'à présent) à chaque réunion de l'interprofession apparaît totalement surréaliste.

Il faut ajouter que, à ce niveau pléthorique de défraiement, l'interprofession utiliserait un budget monstrueux pour son fonctionnement qui ne manquerait pas d'être légitimement dénoncé par la filière.

Il faut remercier Eric LELONG pour la FNSEA de répondre par écrit... C'est tellement rare, mais tellement plus clair.

À la proposition du SPMF de tenir des élections de filière il explique qu'il ne faut pas compter sur les chambres d'agriculture. « Elles sont contrôlées par la FNSEA qui dira non ».

Il ajoute que, généralement, s'il y a un syndicat de filière adhérent à la FNSEA, c'est lui qui est légitime à siéger dans le collège producteur de l'interprofession.

Le SPMF est association spécialisée de la FNSEA et selon ce raisonnement, ce serait donc à lui de siéger.

La situation de la filière est tellement désordonnée que cela n'est nullement dans nos revendications. Nous demandons des élections ce qui nous paraît plus réaliste.

Lorsqu'on nous rétorque que ce n'est pas possible car beaucoup trop compliqué à organiser, on peut l'entendre et en discuter.

Quand on nous dit que cela ne pourra pas se faire parce que l'un ou l'autre des principaux partenaires s'y oppose, ce n'est certes pas possible, mais pas parce que c'est techniquement difficile.

Dans ce cas, ce n'est pas possible parce qu'il y a des partenaires qui n'en veulent pas.

3. Celui de l'APP.

Que celui qui est capable d'expliquer le projet et la méthode de travail de cette ex future association n'hésite pas à nous en faire la démonstration.

Ce que je peux en dire n'est qu'un sentiment, ou une vague impression personnelle tellement cela m'apparaît prodigieusement mystérieux.

Il y a un véritable refus

- *de l'expression écrite au profit de la palabre,*
- *de l'entité juridique « syndicat ». Celui ou celle qui s'exprime au nom d'une association sera écouté alors que le même qui s'exprimerait au nom d'un syndicat en disant la même chose ne sera pas écouté,*
- *et de la notion de projet.*

Les 12 contributions n'ont pas été redistribuées. Une synthèse en a été faite sous forme de catalogue de généralités dans laquelle nous n'avons pas retrouvé nos propositions. Par contre, le cadre juridique des interprofessions a circulé par mail plusieurs fois.

Cette méthode de travail qui privilégie la palabre aux documents écrits ne peut conduire, au mieux qu'à des approximations, au pire qu'à des malentendus.

C'est ce qui se passe aujourd'hui où, devant l'invitation du ministre et l'impossibilité à présenter un projet commun et écrit, une partie des fondateurs, surtout préoccupés par l'éventualité d'un projet UNAF/SNA/FFAP/CONF, souhaite se réunir dans l'urgence. En clair ce n'est pas une proposition de l'association mais d'une partie seulement.

La méthode de travail reste la même :

- *pas de documents écrits de plus de quelques lignes de généralités,*
- *une expédition répétée en boucle des textes réglementaires,*
- *une volonté d'agrèger une multitude de structures techniques, syndicales, associatives... Bref un peu de tout excepté le sanitaire,*
- *sans se préoccuper de connaître les attentes du peuple des apiculteurs qui est censé être représenté par les quelques dizaines de personnes qui vont de temps en temps à Paris.*

4. Le SPMF, après avoir proposé, seul, une architecture détaillée en trois documents de 32 pages, a rédigé 8 pages d'explications supplémentaires qui ont été exposées le 17 novembre dernier lors d'une réunion convoquée en Provence sur le sujet. Fidèles à notre idée constante, pour sortir du blocage sur la représentativité, nous avons proposé un système d'élections directes sur le modèle des chambres d'agriculture.

Comme à l'habitude, le SPMF se démarque nettement par :

- *La rédaction de projet écrit,*
- *L'absence de revendication sur la représentativité,*
- *Les discussions permanentes avec le collègue aval.*

Nous ne sommes pas opposés par principe à ce que les ADAs remplacent les syndicats, mais, dans ce cas, pour que les choses soient claires, il faut dissoudre les syndicats ou expliquer comment tout cela peut fonctionner.

Pour l'instant nous maintenons notre projet d'appeler les 3168 apiculteurs déclarés possédant plus de 50 ruches à un vote démocratique et périodique sur le modèle de ce qui se fait pour les chambres d'agriculture.

Rendez vous les 28 et 29 janvier 2016 à Biscarrosse

À Tarbes le 25 Janvier 2016